Tarifs :

Individuel : 20€
Formation continue : 40€
Prise en charge possible au titre de la formation continue (n° d'activité : 52 72 010 75 72)

Inscription obligatoire avant le 30 septembre 2015

Contact, inscription et renseignements

Christine TROQUET

☎ 02 43 78 85 27

c.troquet@chs-sarthe.fr

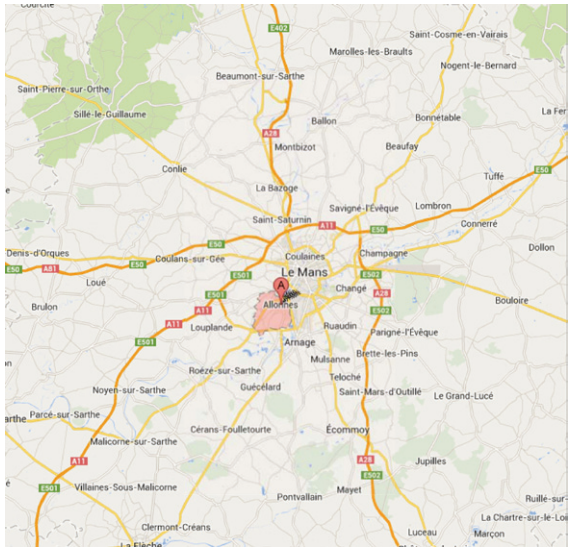

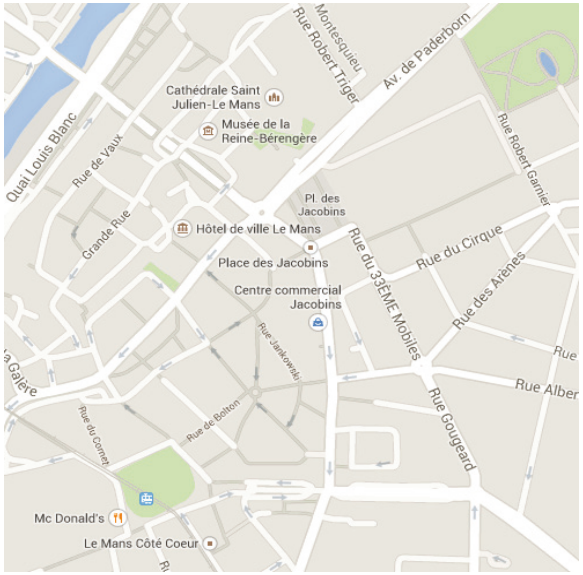

- Par TGV (55 mn de Paris)
- Tramway vers Bellevue T2 (7 mn de la Gare)
- Arrêt : Quinconces-Jacobins
- Coordonnées GPS : 479699N0.15E

Etablissement public de santé mentale de la Sarthe

Cannabis et autres drogues : ambiguïté de l'hospitalisation

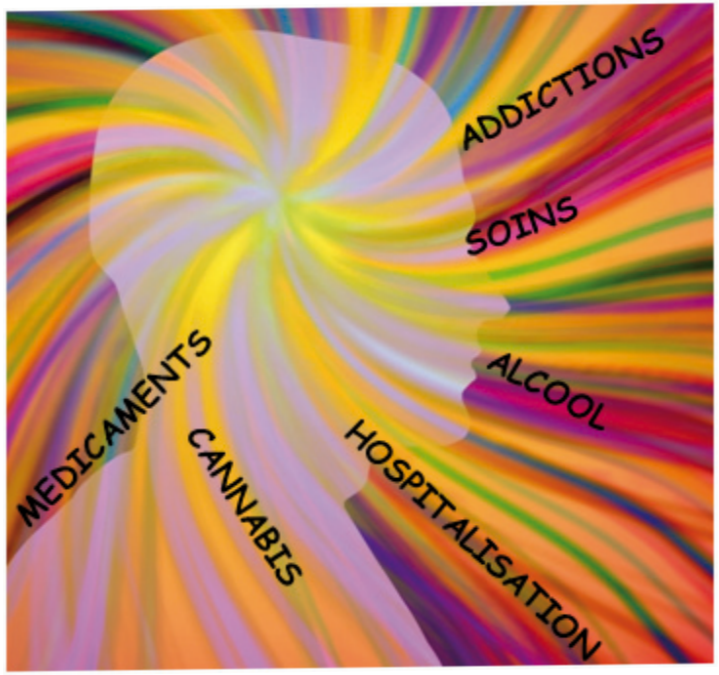

Principal intervenant
Docteur Xavier LAQUEILLE
Psychiatre et chef de service du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) au CH Sainte-Anne

Le mardi 13 octobre 2015
de 9 h 00 à 12 h 30

Salle Le Forum
Espace culturel des Quinconces
3 place des Jacobins - 72 000 Le Mans

20 av. du 19 mars 1962 - BP 50004 - 72703 Allonnes Cédex
☎ Standard : 02.43.43.51.51

L'usage du cannabis est illicite à l'hôpital comme dans la cité. Une partie de la population soignée en psychiatrie consomme du cannabis. Cette consommation se poursuit parfois durant l'hospitalisation car l'hôpital est ouvert sur la cité.

D'une part la consommation de cannabis peut être à l'origine des problèmes psychiatriques : elle peut provoquer des troubles somatiques et psychiatriques qui vont des différents niveaux d'anxiété à la bouffée délirante. D'autre part certains patients schizophrènes consomment du cannabis afin de réduire leurs symptômes.

Les professionnels de santé qui accompagnent les patients durant une hospitalisation, librement choisie ou contrainte, se trouvent régulièrement confrontés à la problématique de la consommation de cannabis et d'autres substances durant le séjour.

L'hospitalisation consentie peut permettre d'évaluer une consommation de cannabis et ses conséquences, de contractualiser sa réduction ou son arrêt et d'accompagner le projet du patient. Par contre, si la consommation n'est pas reconnue et/ou si le séjour est contraint, les objectifs sont plus difficiles à contractualiser. L'objectif de l'équipe de soins (l'absence de consommation et de troubles du comportement) peut ne pas être partagé par le patient. Alors comment parler de soins ? De quel soin s'agit-il ?

Que doit connaître le professionnel ? Quelle est la palette de soins dont dispose une équipe afin d'aider au mieux la personne soignée ? Evaluation, entretien, soins éducatifs, thérapies à médiation...

Au cours de cette matinée, nous vous proposons de partager sur ces questions du rapport au produit, de l'adhésion aux soins, de l'environnement du patient durant le séjour et à la sortie, des troubles du comportement associés, de l'accompagnement du patient vers la motivation à changer.

PROGRAMME

9h00 - Ouverture

V. THOMAS, directeur de l'EPSM de la Sarthe
J. CANET, Psychiatre, Président de la CME de l'EPSM de la Sarthe

9h30 - Hospitalisation et consommation

Retour d'expériences

10h00 - Echanges avec la salle

10h30 - Ambiguïté des soins hospitaliers des patients consommateurs de produits addictifs

Docteur LAQUEILLE, Psychiatre,
Chef du service d'Addictologie (CSAPA)
CH Sainte Anne

11h30 - Echanges avec la salle - Conclusion

http://www.epsm-sarthe.fr
http://www.epsm-sarthe.fr